



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/633
30 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Cinquante et unième session
Point 21 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

Lettre datée du 29 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du message qui vous est adressé par M. Alyaksandr Lukashenka, Président de la République du Bélarus, (annexe I) et du mémorandum du Gouvernement bélarussien concernant le renforcement de la coordination des activités de la communauté internationale sur Tchernobyl et les possibilités de mise en oeuvre, sous les auspices de l'ONU, des propositions du Bélarus dans le domaine de la coopération internationale sur les problèmes de Tchernobyl (annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
de la République du Bélarus
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Alyaksandr SYCHOU

ANNEXE I

Lettre adressée au Secrétaire général par le Président de
la République du Bélarus, en date du 24 octobre 1996

[Original : russe]

Le monde n'a jamais connu de catastrophe écologique de l'ampleur de celle qui s'est produite à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Cela fait déjà plus de 10 ans que le Bélarus subit les conséquences de cette tragédie nationale. Comme vous le savez, 70 % des substances radioactives sont retombées sur son territoire et les doses d'irradiation auxquelles est soumise la population sont les plus élevées du monde. Le nombre de cas de cancer de la thyroïde a centuplé et le taux de natalité a baissé de 40 %. Le nombre des victimes se chiffre actuellement par milliers. Les souffrances endurées par la population du fait de la catastrophe se prolongent. Le Gouvernement bélarussien est contraint de consacrer près du quart du revenu national au règlement des problèmes qui découlent de Tchernobyl.

Le Gouvernement accorde une grande importance aux efforts faits par l'ONU en vue de mobiliser l'assistance internationale et de promouvoir les intérêts particuliers du Bélarus, dans la période de l'après-Tchernobyl, en tant qu'État ayant le plus souffert et disposant de moyens financiers extrêmement limités. Nous apprécions les efforts déjà entrepris et vous remercions, Monsieur le Secrétaire général, ainsi que tous les fonctionnaires de l'ONU et des institutions spécialisées des Nations Unies, de votre contribution à la noble cause de l'assistance aux victimes de Tchernobyl.

Nous exprimons également notre satisfaction du fait que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquantième session, a adopté une résolution aux termes de laquelle elle maintient la question de Tchernobyl à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session, en 1997. Nous estimons que l'Assemblée devrait continuer à examiner cette question à ses sessions suivantes.

Compte tenu de la spécificité des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl pour le Bélarus, j'appelle votre attention sur les propositions importantes avancées par notre pays en vue de développer la coopération internationale à long terme au cours de la deuxième décennie suivant Tchernobyl.

Le Gouvernement bélarussien apprécie globalement de manière positive les efforts déployés par les organismes et institutions spécialisés des Nations Unies en vue d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Il est toutefois profondément déçu par la réponse très modeste de certains organismes intergouvernementaux à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU en vue de soutenir les projets visant à atténuer le plus possible les conséquences tragiques de la catastrophe.

À notre avis, une telle indifférence témoigne du manque de coordination et de concertation entre le Secrétariat de l'ONU et les organismes des Nations Unies. Au cours des cinq dernières années, les coordonnateurs spéciaux des Nations Unies sur Tchernobyl ont été remplacés cinq fois et le secrétariat

/...

de Tchernobyl a été complètement renouvelé quatre fois. Nous ne pensons pas que la restructuration du Secrétariat de l'ONU puisse à elle seule expliquer cette instabilité en matière de personnel.

Nous sommes profondément convaincus que le problème essentiel demeure le financement de la liste, révisée par l'ONU en 1995, des programmes et projets prioritaires concernant Tchernobyl. Nous savons que l'Organisation se trouve dans une situation financière critique et ne pouvons compter sur l'allocation de ressources budgétaires supplémentaires. Je tiens à rappeler à ce sujet qu'en novembre 1995, le Comité quadripartite de coordination des activités pour Tchernobyl a été chargé par le Département des affaires humanitaires d'élaborer une stratégie en vue d'obtenir la coopération des institutions financières intergouvernementales et des pays donateurs pour le financement des projets visant à résoudre les problèmes posés par Tchernobyl.

Comme vous le savez, l'économie de notre pays se rétablit progressivement à la suite du préjudice causé par la catastrophe de Tchernobyl et la poursuite des efforts de relance demeure l'objectif prioritaire des programmes socio-économiques et scientifiques et techniques mis en oeuvre par le Gouvernement. Toutefois, les autorités ne sont pas en mesure de résoudre à elles seules les nombreux problèmes qui se posent. Les ressources nécessaires au pays pour surmonter les conséquences de la catastrophe dépassent de beaucoup les possibilités économiques et technologiques du Bélarus. Notre pays a le plus grand besoin de l'assistance financière et technique de la communauté internationale pour soutenir les programmes médicaux à long terme mis en oeuvre avec la participation de l'OMS, qui auront des effets très importants pour le relèvement et le développement continu des régions sinistrées.

La République du Bélarus souhaiterait que soit améliorée l'efficacité des travaux du mécanisme de coordination des activités de l'ONU pour Tchernobyl. Nous proposons d'examiner, à la session du Comité quadripartite de coordination des activités de l'ONU pour Tchernobyl, prévue en novembre 1996, une stratégie en matière de coopération internationale pour la deuxième décennie suivant Tchernobyl et d'approuver le Programme d'action de l'ONU et des organisations intergouvernementales en vue d'obtenir les moyens nécessaires pour la mise en oeuvre des projets internationaux relatifs à Tchernobyl. Il faudra déterminer les différentes étapes de l'exécution des projets et programmes médicaux et écologiques et les moyens à mettre en oeuvre à cette fin pour assurer le développement socio-économique continu de la république du Bélarus, pays en transition, confronté à des conditions extrêmement difficiles résultant de la catastrophe de Tchernobyl.

En tant qu'objectifs prioritaires de la coopération internationale avec la République du Bélarus, à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, je souhaiterais proposer les mesures suivantes :

- Concentration des efforts humanitaires de l'ONU et des autres organisations internationales et régionales sur la fourniture, à titre gratuit, d'une assistance médicale et autre aux groupes les plus touchés, à savoir les enfants, les liquidateurs et les personnes déplacées;

- Adoption, par l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, d'une approche politique à long terme du règlement des problèmes résultant de Tchernobyl;
- Coopération bilatérale entre la République de Bélarus et les pays donateurs en tant que base complémentaire pour les projets de recherche internationaux et les projets exécutés sur le terrain;
- Diffusion d'informations équilibrées et objectives parmi la population sinistrée et dans le monde entier.

Le Gouvernement bélarussien considère que la mise en oeuvre des propositions susmentionnées contribuera à la répartition du travail requise entre les organismes des Nations Unies et le Secrétariat de l'ONU.

Je saisis cette occasion pour vous inviter, Monsieur le Secrétaire général, à assister à l'ouverture de la prochaine Conférence internationale (régionale) sur le développement durable des pays en transition, qui doit se tenir à Minsk du 23 au 25 avril 1997, et à participer à ses travaux.

(Signé) Alyaksandr LUKASHENKA

ANNEXE II

Mémoire sur la possibilité de concrétiser sous l'égide l'ONU,
les propositions de la République du Bélarus dans le domaine de
la coopération internationale au sujet de l'accident de Tchernobyl

[Original : russe]

Le Gouvernement de la République du Bélarus a constaté à maintes reprises avec une profonde préoccupation que les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl continuent de se faire sentir sur la vie et la santé de la population.

Le monde n'avait jamais connu de catastrophe écologique de cette ampleur. Aujourd'hui le nombre des victimes se chiffrait par milliers et les souffrances de la population se prolongent. Le Gouvernement de la République du Bélarus a dû consacrer jusqu'à un quart du revenu national pour essayer de trouver une solution aux problèmes causés par la catastrophe de Tchernobyl. La dose moyenne d'irradiation parmi la population est la plus élevée du monde. La prévalence des cancers de la thyroïde a plusieurs fois centuplé et le taux de natalité a baissé de 40 %.

L'économie du Bélarus se remet progressivement du préjudice causé par la catastrophe de Tchernobyl et ce rétablissement reste prioritaire dans les programmes socio-économiques et scientifiques et techniques du Gouvernement. Toutefois, le Bélarus n'est pas en mesure de résoudre seul tous ces problèmes. Pour parer aux conséquences de la catastrophe, il a besoin d'un niveau de ressources plusieurs fois supérieur à ses possibilités économiques et techniques.

Le problème de Tchernobyl reste une tragédie humanitaire d'ampleur mondiale; il ne pourra être réglé qu'au prix d'une intervention internationale résolue et systématique.

Le Gouvernement de la République du Bélarus accorde une grande importance de principe à l'activité de l'ONU en ce qui concerne la mobilisation de l'aide internationale et la promotion, depuis la catastrophe de Tchernobyl, des intérêts particuliers du Bélarus en tant qu'État qui a le plus souffert et dont les ressources financières sont les plus faibles. Le Bélarus rend hommage à l'ONU pour ce qu'elle a fait jusqu'ici et sait également gré à ses institutions spécialisées d'avoir généreusement prêté leur concours pour ce qui est de venir en aide aux victimes de la catastrophe de Tchernobyl.

L'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions mis en place entre 1990 et 1993 pour coordonner la coopération internationale et l'activité des fonds, programmes, organes et institutions spécialisées des Nations Unies ont apporté et continuent d'apporter une contribution essentielle aux efforts déployés pour étudier sous tous leurs aspects et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, prévenir de nouveaux accidents nucléaires et élever le degré de préparation de la communauté internationale face aux accidents pouvant avoir des conséquences radiologiques.

/...

Le Gouvernement de la République du Bélarus est profondément convaincu que le problème essentiel reste le financement des programmes et projets prioritaires pour Tchernobyl inscrits sur la liste révisée par l'ONU en 1995. Les ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour Tchernobyl sont épuisées. Si la communauté internationale ne fournit pas une aide supplémentaire, l'action entreprise par l'ONU dans ce domaine devra être interrompue au moment même où l'on a enfin pu confirmer qu'il y avait lieu de craindre comme on l'a vu plus haut, que les conséquences néfastes de la catastrophe ne soient pas près de s'éteindre.

La République du Bélarus connaît bien la situation financière critique de l'ONU et ne compte pas recevoir de ressources supplémentaires prélevées sur son budget. À cet égard, le Gouvernement de la République du Bélarus tient à rappeler l'intention précédemment exprimée par le Secrétariat de l'ONU d'examiner et d'approuver à la prochaine séance du Comité quadripartite de coordination des activités pour Tchernobyl le moyen que l'ONU pourrait mettre en oeuvre pour encourager les donateurs à allouer une aide généreuse et concrète afin de faire avancer les projets et programmes médico-écologiques, susceptibles de stabiliser le développement des trois pays le plus gravement touchés par la catastrophe de Tchernobyl.

Compte tenu des dimensions du problème et du fait que les donateurs internationaux n'ont pas réagi comme il conviendrait, il est indispensable de consacrer des efforts supplémentaires pour faire comprendre à la communauté internationale que les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ne sont pas près de disparaître. De l'avis du Bélarus, il conviendrait d'examiner à la prochaine réunion du Comité quadripartite la stratégie de coopération internationale pour la deuxième décennie postérieure à la catastrophe de Tchernobyl et d'approuver le Programme d'action de l'ONU et des institutions intergouvernementales conçu pour mobiliser les moyens nécessaires à la réalisation de projets internationaux pour Tchernobyl.

Au nombre des priorités de la coopération internationale de l'après-Tchernobyl, la République du Bélarus souhaiterait distinguer les éléments suivants :

- Axer les activités humanitaires de l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales sur l'octroi d'une assistance médicale et autre forme d'aide gratuite, aux groupes de la population les plus touchés, à savoir les enfants, les liquidateurs et les habitants des districts contaminés qu'il a fallu évacuer;
- Renforcer, au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, la démarche politique à long terme adoptée pour résoudre les problèmes de l'après-Tchernobyl;
- Appuyer la coopération bilatérale existant entre le Bélarus et les pays donateurs au sujet de la catastrophe de Tchernobyl, sous la forme de moyens supplémentaires à fournir dans le cadre de projets internationaux scientifiques et pratiques;

- Diffuser des informations équilibrées et objectives parmi la population touchée comme dans le reste du monde.

La République du Bélarus constate avec regret que pour des raisons économiques et organisationnelles, il n'a toujours pas été possible, pendant la période de 10 ans qui s'est écoulée depuis la catastrophe de Tchernobyl, de mettre en place un système efficace d'étude de toutes ses conséquences. À cet égard, au cours de la Conférence internationale organisée à Vienne en avril 1996 sur le thème "Dix ans après Tchernobyl : évaluation des conséquences radiologiques de la catastrophe", la République du Bélarus a proposé de créer un centre international scientifique d'étude des problèmes de Tchernobyl.

La République du Bélarus salue la contribution de l'AIEA et de l'OMS à la création, en Ukraine, sur le site de la centrale de Tchernobyl, du centre international de recherche scientifique et technique, placé sous l'égide de l'AIEA et du centre international de réduction des conséquences médicales de la catastrophe de Tchernobyl, placé sous l'égide de l'OMS à Obninsk (Fédération de Russie), fait grand cas de leur expérience et considère que l'activité des centres susvisés est un pas important sur la voie de l'élargissement des perspectives ouvertes à la communauté internationale s'agissant d'étudier et d'atténuer le plus possible les conséquences de catastrophes de ce type.

En proposant de créer et de faire fonctionner le centre, la République du Bélarus tient compte du fait que des États étrangers et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, en particulier les associations scientifiques internationales et autres associations non gouvernementales professionnelles, s'intéressent à la question, et part du principe qu'il faut éviter les chevauchements entre les programmes scientifiques internationaux à long terme et les centres internationaux.

Situé en République du Bélarus sur les terrains immédiatement contigus à la centrale de Tchernobyl, le Parc national de Poliessk, consacré à l'étude des questions radiologiques et écologiques, dispose des infrastructures correspondantes, y compris des scientifiques et spécialistes hautement qualifiés, bénéficie d'une situation et d'installations de recherche exceptionnelles, ce qui lui permet de mettre au point des solutions concrètes et des méthodes efficaces pour parer aux conséquences des catastrophes nucléaires et décontaminer l'environnement pollué de ce territoire en le débarrassant de ses radionucléides.

Le Parc national est consacré notamment à l'étude des thèmes scientifiques suivants :

- Surveillance radioécologique des territoires immédiatement contigus à la centrale de Tchernobyl;
- Recensement des possibilités d'exploitation forestière des terres polluées par les radionucléides;
- Étude de la migration des radionucléides dans les écosystèmes forestiers et dulçaquicoles;

- Prévision de la dynamique de la pollution radioactive des terres agricoles.

En République du Bélarus, la fiabilité des enquêtes médicales repose sur les éléments importants ci-après :

- Statistiques préalables à la catastrophe de Tchernobyl concernant les affections thyroïdiennes;
- Liste nationale complète des personnes ayant participé aux activités de décontamination consécutives à la catastrophe sur le territoire contigu à la centrale;
- Programme national lancé après Tchernobyl pour étudier et prévenir les conséquences génétiques.

Les pays ayant le plus souffert de la catastrophe de Tchernobyl pourraient financer une partie des dépenses afférentes à la création et au fonctionnement du Centre. Une partie de ces dépenses pourraient être couvertes par prélèvement sur la part accumulée et non utilisée de leurs contributions en monnaie nationale à l'AIEA, à l'OMS et au PNUE, et, éventuellement, par les contributions volontaires versées par les donateurs non gouvernementaux intéressés.

Le coût d'acquisition des équipements nécessaires pourrait être remboursé, dans les limites de leurs ressources, par les instituts régionaux et sous-régionaux de coopération intéressés.

Le Gouvernement de la République du Bélarus a l'intention de créer les conditions les plus propices à l'exécution des projets scientifiques multilatéraux en s'appuyant sur le "Centre scientifique international d'étude des problèmes de Tchernobyl". Il espère recueillir l'opinion des pays étrangers et des organisations internationales sur les orientations des études scientifiques communes, l'organisation et le financement des travaux et la participation de scientifiques et spécialistes étrangers à la réalisation des projets.

La République du Bélarus se félicite des initiatives multilatérales prises par les pays les plus industrialisés en vue de garantir la sécurité des réacteurs nucléaires anciens, et plus particulièrement, de ceux du type de Tchernobyl. D'un autre côté, le Gouvernement de la République du Bélarus constate avec préoccupation que le débat mené actuellement dans le monde au sujet de la fermeture du réacteur de Tchernobyl "occulte" le thème de l'élimination des conséquences médicales et écologiques de la catastrophe de Tchernobyl, qui sont subies pour l'essentiel par notre pays.

La République du Bélarus est convaincue que l'action internationale entreprise pour renforcer le régime de la sécurité nucléaire doit être synchronisée avec les mesures de prévention supplémentaires à prendre pour éviter que de nouvelles catastrophes du type de celles de Tchernobyl ne se produisent à l'avenir. Cette synchronisation serait pleinement conforme au mandat donné par l'Assemblée générale, à sa cinquantième session, par sa

résolution 50/134 intitulée "Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl".

La République du Bélarus estime qu'il serait opportun d'envisager, outre les investissements réalisés pour améliorer la sécurité du réacteur nucléaire, d'investir dans l'élimination des conséquences des accidents des centrales nucléaires et dans la réalisation de programmes de décontamination.

Compte tenu de ce qui précède, le Bélarus se prononce pour la création d'un "Fonds international pour l'élimination des conséquences des accidents radiologiques", qui serait notamment chargé d'accumuler une partie des recettes des sociétés internationales de construction d'équipements nucléaires et de fourniture d'énergie nucléaire, et de distribuer ces fonds en vue de réaliser les buts susmentionnés.

Dans ce contexte, le Bélarus accorde une grande importance à l'expérience des institutions intergouvernementales compétentes, telles que le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en matière de financement de programmes et de projets internationaux dans le domaine de l'environnement.

En même temps, le Gouvernement de la République du Bélarus ne peut que constater que l'activité de ces institutions ne prend pratiquement jamais en considération les intérêts vitaux des États qui ont subi les catastrophes nucléaires et autres catastrophes anthropiques et ont, de ce fait, besoin de décontaminer le milieu naturel et de rétablir un développement stable.

Les pays et sociétés de la "communauté nucléaire internationale", ainsi que l'AIEA et Euratom, pourraient devenir des partenaires naturels de ce fonds et participer à sa création en tant que cofondateurs.

Le Gouvernement de la République du Bélarus estime que les propositions susvisées peuvent garantir une division appropriée du travail entre les organismes des Nations Unies et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en utilisant leurs avantages comparatifs respectifs.

La République du Bélarus fait preuve de souplesse en présentant ses propositions dans le domaine de la coopération internationale pour Tchernobyl afin que leur réalisation puisse faire l'objet d'un consensus sous l'égide de l'ONU, et elle est prête à collaborer à un examen d'autres propositions relatives à la question de savoir comment organiser au mieux la coopération internationale dans la deuxième décennie de l'après-Tchernobyl.

La République du Bélarus compte que l'ONU et ses institutions, ainsi que les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, apporteront un soutien à ces propositions.
